



## Le Décret wallon de reconnaissance et de subventionnement structurel des associations environnementales

Le Parlement wallon a adopté en janvier le « Décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement structurel des associations environnementales ». La reconnaissance et le subventionnement des associations s'opéreront désormais sur des bases pluriannuelles : 6 ans pour la reconnaissance, 3 pour le financement.

Ce décret constitue l'aboutissement d'un long travail de 4 années, initié par Inter Environnement Wallonie, auquel le Réseau IDée et d'autres organismes ont été associés. Ce texte constitue une avancée majeure pour la stabilité et la pérennité du secteur, dont il reconnaît de facto l'importance. Il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et aura une implication concrète et financière à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est à noter que ce décret ne concerne pas les CRIE, ceux-ci relevant d'un décret spécifique.

### La reconnaissance

Une reconnaissance peut être accordée par le gouvernement wallon pour une durée de six ans, selon les **conditions générales** suivantes :

- avoir pour **objet principal**, depuis au moins 3 ans, la protection de l'environnement, l'amélioration de l'état de l'environnement, l'éducation à l'environnement ou la sensibilisation à l'environnement ;
- avoir son centre d'opération en Belgique et exercer régulièrement ses activités sur le territoire de la Région wallonne ;
- le respect de règles de bonne gouvernance (en matière de comptabilité, de responsabilité).

Le Décret détermine 3 catégories dans lesquelles la reconnaissance peut être demandée :

#### 1° Fédération ou Réseau

Conditions spécifiques :

- offrir des services à ses membres ou au public et organiser au minimum 30 actions par an ;
- exercer une mission de représentation des associations ;
- compter au minimum 30 associations membres reconnues dans le cadre du présent décret ;
- exercer des actions sur l'ensemble du territoire de la Wallonie.

#### 2° Association régionale

Conditions spécifiques :

- organiser au minimum 20 actions par an ;
- exercer des actions sur l'ensemble de la Wallonie ;
- axer ses actions autour d'une ou plusieurs thématiques déterminées par le gouvernement.

#### 3° Association locale

Conditions spécifiques :

- organiser au minimum 5 actions par an ;
- exercer des actions sur le territoire d'une ou plusieurs communes de la Wallonie.

**Procédure de reconnaissance** : la demande de reconnaissance devra être introduite, dans le 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année, via un formulaire électronique adressé à un guichet unique. En cas de refus, une procédure de recours est prévue. La reconnaissance prend effet le 1<sup>er</sup> janvier qui suit la date de décision du gouvernement.

*Ex : une demande de reconnaissance déposée en janvier 2015, qui est acceptée en juin 2015, prendra effectivement cours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

#### La subvention structurelle pluriannuelle

En même temps que la demande de reconnaissance, une association peut introduire une demande de subvention **pour une durée de 3 ans**. Elle doit être accompagnée d'un plan d'actions environnementales précisant les objectifs, un descriptif des actions envisagées, un calendrier de mise en œuvre de ces actions, ainsi qu'un budget prévisionnel.

Les montants disponibles dans le cadre de ce décret resteraient sensiblement les mêmes que les montants globaux engagés en 2012, sauf décision contraire du gouvernement wallon.

Il sera toujours possible pour une association ne souhaitant pas rentrer dans ce processus de reconnaissance et de financement structurel d'introduire, auprès du ministre concerné, une demande de subvention pour un projet ponctuel.

#### Le contrôle des associations

En ce qui concerne le travail de chaque association reconnue et subventionnée, un contrôle sera réalisé chaque année par l'administration sur base du rapport d'activités et du bilan comptable de l'association. Ce contrôle porte sur le respect des conditions générales et spécifiques de reconnaissance, et sur la mise en œuvre du plan d'actions environnementales. Au terme du plan d'actions environnementales, c'est-à-dire à la fin des 3 ans (durée du subventionnement), l'association remettra au gouvernement wallon un rapport général de mise en œuvre portant sur ces 3 années.

#### L'évaluation du décret

Pour évaluer le décret et améliorer sa mise en œuvre globale, un Comité d'accompagnement va être créé, composé de représentants de 5 administrations, de 4 académiques et dans lequel 5 observateurs représentant les associations environnementales auront **voix consultative**. Il se basera sur des indicateurs mis en place par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS).

On le voit, le décret définit les grandes lignes, mais il reste encore quelques inconnues sur la façon de l'interpréter et de le mettre en œuvre : qu'est-ce qu'une « bonne gouvernance » ? Quels seront et les critères d'évaluation des plans d'actions ? Tant le secteur associatif que l'administration ont exprimé leur volonté d'être associés à la détermination de ces indicateurs, et de manière générale, à la détermination du processus d'évaluation. Il y a là des enjeux de taille pour nos associations (*lire article p.1*). Le Réseau IDée veillera en tout cas à informer ses membres au plus près, à les associer dès que possible à toute possibilité d'orientation, et à faire entendre les spécificités du secteur de l'ErE.

Damien REVERS

Vous pouvez consulter le texte du décret via le lien suivant :

[www.reseau-idee.be/programme2014/](http://www.reseau-idee.be/programme2014/)

## Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Au-delà de deux heures de travail, cette aide s'inscrit dans le cadre d'un échange de service.

Pour bénéficier de ce service juridique, contactez Damien, les Lu et Je au 02 286 95 75, et les Ma et Me au 081 39 06 96, ou via [damiens.revers@reseau-idee.be](mailto:damiens.revers@reseau-idee.be)

## POINT DE VUE

### Décret et stratégie en matière d'ErE : l'épineuse question de l'évaluation

Qui demande financement structurel et stratégie publique doit souvent, en contrepartie, être prêt à voir évaluer ses actions de façon rigoureuse et accepter certaines contraintes. Dans un rapport de confiance subventionnant / subventionné.

Un enjeu de taille, demain, pour nos associations.

Stabiliser le financement des associations sur plusieurs années et se doter d'une véritable stratégie d'ErE articulée entre les différents niveaux de pouvoir : voilà deux demandes récurrentes des associations d'ErE, comme en témoigne notre dernier memorandum. Une première étape a été franchie récemment, avec l'adoption du décret relatif à la reconnaissance et au financement structurel des associations environnementales par le Parlement wallon. Un événement historique autant que réjouissant. Si ce décret précise les intentions et le fonctionnement général (*lire article p.4*), il reste cependant encore beaucoup de choses à définir, notamment dans la mise en œuvre concrète des évaluations. Un enjeu de taille pour nos associations, auquel le Réseau IDée va être particulièrement attentif et souhaite être associé.

A cet égard, il nous a semblé utile de sonder le fonctionnement et le vécu d'un autre secteur éducatif, celui de l'éducation au développement. Non seulement parce qu'il aurait inspiré en partie notre décret environnement wallon<sup>1</sup> et est en place depuis plusieurs années. Mais également parce qu'il a un point commun avec le nôtre : la loi et les arrêtés qui le régissent ont la particularité de ne pas concerner uniquement les acteurs éducatifs mais l'ensemble du secteur de la coopération internationale. Tout comme notre décret wallon concerne toutes les associations environnementales et pas seulement celles dont l'ErE est le cœur de métier.

#### Attention à l'approche axée résultats

Membre du Réseau IDée, l'asbl Quinoa est à la fois reconnue comme ONG d'éducation au développement (ED) et comme organisation de jeunesse. Séverine de Laveleye, sa secrétaire générale : « Pour le subventionnement en tant qu'organisation de jeunesse, le décret donne des lignes mais reste vague et peu contraignant. En ED, par contre, si les textes législatifs ne disent rien sur ce que doit être l'évaluation, dans la mise en œuvre, cela s'est finalement traduit par une approche axée sur les résultats, fortement quantitative ». Séverine nous explique ce qui lui est demandé par son administration : « Un document d'agrément comme ONG, qui précise de façon explicite et précise notre vision du monde, notre diagnos-

tic, nos missions et stratégies, qui restent de la responsabilité de l'ONG mais doivent malgré tout cadrer avec les priorités de la coopération belge. Ensuite, pour avoir accès au financement, il faut introduire des projets ou des programmes qui formalisent de façon très précise et claire, en pourcentages, nos objectifs et nos résultats, en se basant sur une identification systématique de la situation de départ, des indicateurs définis préalablement et une analyse des risques. Ce sont des dossiers assez lourds, à ce point que l'administration est débordée. Il nous faut enfin justifier nos résultats selon une méthodologie très pointue, en regard de ce qui était annoncé. » Au départ, ce fonctionnement très managérial a été pensé pour les programmes de développement « classiques », où l'on peut par exemple mesurer le pourcentage des maladies hydriques dans telle communauté. « Mais en éducation, c'est très compliqué, car on doit mesurer des changements en termes de savoirs (comme on le fait à l'école), de savoir-faire, mais aussi de savoir-être. Mesurer ce type de changement, surtout pour les savoir-être, est une gageure, or c'est surtout là que l'on agit », souligne Séverine.

Pour les derniers programmes (depuis 2006), pour pouvoir accéder au financement structurel (3 ans), les ONG ont dû en plus se soumettre à un audit par Price Waterhouse Coopers (l'une des plus grosses sociétés d'audit au monde) qui évaluait notamment la gestion budgétaire (dont le pourcentage de fonds propres et la dépendance financière à l'argent public) et du personnel, ainsi que les processus d'élaboration et d'évaluation des projets.

#### Pas d'inquiétude, mais des précautions

Si c'était à refaire ? « Je garderais la nécessité de clarifier notre vision associative, et nos missions et objectifs, en amont. C'est sain et utile, estime Séverine de Laveleye. Je jeterais le quantifiable, les indicateurs chiffrés obligatoires. Il faut que les modes d'évaluation soient définis par la structure, lui ressemblent, qu'elle puisse défendre pourquoi elle ne donne pas nécessairement des chiffres mais d'autres types d'informations. C'est tout aussi exigeant mais davantage dans le narratif, le qualitatif ».

#### Epinglé pour vous

- Lien associatif-politique : il faut du temps et de la ténacité
- 14<sup>èmes</sup> Rencontres de l'ErE : ErE et inclusion sociale
- AG, le 30/04/2014

#### Côté membres

- Mémorandum 2014
- Rencontre avec les partis

#### Le coin du juriste

- Décret wallon de reconnaissance de de subventionnement

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

#### Édition et diffusion

Réseau IDée  
266, rue Royale à 1210 Bruxelles  
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79  
[info@reseau-idee.be](mailto:info@reseau-idee.be)  
[www.reseau-idee.be](http://www.reseau-idee.be)

#### Ont collaboré à ce numéro

Christophe DUBOIS • Sandrine HALLET • Céline TERET • Damien REVERS • Joëlle VAN DEN BERG

#### Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

Heureusement, si l'on se réfère à d'autres secteurs éducatifs, comme les organisations de jeunesse et celles d'éducation permanente, le financement structurel régi par décret ne semble pas, là, avoir bouleversé les modes d'évaluation. Pas de peur anticipative donc. Mais à l'heure de concevoir les processus d'évaluation des associations environnementales wallonnes, il faudra d'une part veiller à ce que nos spécificités éducatives soient reconnues par les pouvoirs publics, d'autre part veiller à ce que le principe de confiance domine (notion sur laquelle nous reviendrons peut-être dans un prochain Infor'IDée). Il faudra sans doute, aussi, s'approprier à modifier, légèrement ou profondément, la façon de concevoir nos évaluations et nos programmes d'activités. S'il en ressort plus d'efficacité et surtout de pertinence de notre action, qui s'y opposera ?

Propos recueillis par Christophe Dubois

<sup>1</sup> selon Hubert Bedoret, du cabinet du ministre Henri, lors de sa rencontre avec les membres du Réseau IDée, le 14/11/13

# « Il faut du temps et de la ténacité »

Pierre Blaise est secrétaire général du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP). À l'approche des élections, nous l'avons interrogé sur le poids d'un document tel que « Les 20 propositions en ErE-DD » du Réseau IDée et de ses membres. Réponse.

« Difficile de dire quel en est l'impact. Mais ce genre de travail est d'abord un moment pour l'association, pour le mouvement, de faire le point sur ce qui lui paraît être les enjeux importants et les moyens de les rencontrer. Et c'est évidemment aussi une manière pour le secteur associatif d'alerter le politique sur une thématique de société et d'essayer de faire des propositions concrètes pour qu'elle soit prise en considération. A l'approche des élections, les partis préparent leur programme. Ils peuvent alors s'inspirer de propositions faites par le secteur associatif (au travers de mémorandums). Ensuite, ces préoccupations peuvent être intégrées dans les accords de gouvernement, mais ceux-ci sont toujours le résultat de négociations entre plusieurs partenaires, qui ont des priorités très différentes. Les rapports de force entre différents partis font qu'on retrouvera ou pas certaines thématiques dans l'accord de gouvernement. Celui-ci est essentiel puisqu'il établit un programme pour une législature de 5 ans.

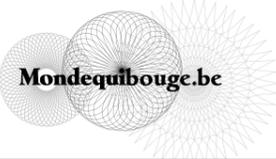
Mais je crois qu'il est important pour le secteur associatif de continuer à entretenir des contacts avec ce monde politique tout au long de la législature, afin de ramener à la surface ces préoccupations. Surtout si c'est une problématique émergente, il faut sensibiliser le politique à ces questions et revenir à la charge régulièrement. Ce travail demande donc du temps et de la ténacité.<sup>1</sup> Cela peut se faire de différentes manières. En essayant de trouver au sein des différents partis des personnes qui sont plus familières avec ces problématiques, par exem-

ple. En informant et en allant à la rencontre des mandataires et des cabinets. Des tables-rondes ou des expériences comme les Assises de l'ErE-DD sont d'autant plus utiles qu'il y a un public présent. Le politique est sensible à ce rapport avec le public. Il y a aussi le travail pour obtenir des subsides, qui amène les dirigeants politiques à se situer par rapport à certaines démarches et à prendre des décisions dans un certain sens. »

Propos recueillis par Céline TERET

<sup>1</sup> Ceci rejoint les propos de Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur et économiste à l'Institut du Développement Durable, lors des Rencontres de l'ErE en 2012 : « Globalement, vous êtes beaucoup trop tendres avec les hommes et femmes politiques. Il faut être derrière pendant toute la législature ! C'est plus long et ça demande plus de travail que de les interpeller à la veille des élections, mais c'est essentiel. » Le Réseau IDée en est convaincu, c'est pourquoi il tente depuis plusieurs années - avec ses moyens limités - de nouer des contacts avec le monde politique, via notamment les Assises de l'ErE ([www.assises-ere.be](http://www.assises-ere.be)).

Lire l'entièreté de cet entretien (qui approfondit cette question du lien entre secteur associatif et monde politique) sur



## 14<sup>e</sup> Rencontres de l'ErE 2014 ErE & Inclusion sociale

 Je 12/06 Charleroi Travail de la terre	 Lu 16/06 Liège Alimentation	 Je 26/06 Ciney Energie	 Je 27/11 Namur Formation
--	---	--	---

4 journées de rencontres, d'échanges et de formation

### « Pourquoi et comment adapter nos pratiques d'ErE pour des publics en situation de précarité ? »

C'est à cette question que tenteront de répondre les 14<sup>e</sup> Rencontres de l'Education relative à l'Environnement (ErE), organisées par le Réseau IDée, en collaboration avec le CRIE de Liège, le CRIE de Namur, Espace Environnement et l'Institut d'Eco-Pédagogie.

Pour ce faire, trois journées de découvertes seront organisées dans trois provinces différentes, autour d'une thématique environnementale spécifique :

« Le travail de la terre » : le jeudi 12 juin à Marchienne-au-Pont (Charleroi).

« L'alimentation » : le lundi 16 juin à Liège.

« L'énergie » : le jeudi 26 juin à Ciney.

Pour prolonger ces journées de découvertes, approfondir notre réflexion et faciliter le transfert des acquis dans nos pratiques de terrain, une journée de formation viendra clôturer cette 14<sup>e</sup> édition des Rencontres de l'ErE, le jeudi 27 novembre 2014 à Namur.

Infos et inscriptions (places limitées) :

[www.reseau-idee.be/rencontres/2014/](http://www.reseau-idee.be/rencontres/2014/) - 02 286 95 75 - [marie.bogaerts@reseau-idee.be](mailto:marie.bogaerts@reseau-idee.be)

# « 20 propositions du Réseau IDée et de ses membres en vue des élections 2014 »

Comme nous le rappelle Pierre Blaise du CRISP (p.2), le mémorandum est un moment clé pour faire le point avec le secteur sur les enjeux qui le concernent et pour attirer l'attention du politique sur ceux-ci. Pendant la période électorale et tout au long de la législature !

Vous êtes 45 membres à avoir contribué de près ou de loin au mémorandum lors des réunions, à distance et/ou en manifestant votre intérêt et votre adhésion à la démarche, voire votre enthousiasme ! Merci, il est important qu'un tel document soit porté par l'ensemble ou tout au moins une grande part des membres.

Au terme du processus, le document se présente sous la forme d'un texte court organisé autour de trois axes : le premier, « L'ErE pour tous et tout au long de la vie », aborde les questions de l'ErE à l'école et dans les autres lieux éducatifs, de la formation et de la recherche, des collaborations utiles ; le deuxième axe, « Des stratégies concertées et coordonnées », appelle à plus de concertation et de coordination politique et institutionnelle, et le dernier propose des pistes pour le « financement et l'emploi dans le secteur de l'ErE ». De nombreuses compétences régionales et communautaires étant concernées, un index identifie les compétences visées et les propositions qui s'y réfèrent.

Dans l'état actuel, il s'agit davantage de grandes lignes directrices que de mesures concrètes. D'ici avril, chaque proposition devrait faire l'objet d'une fiche plus approfondie sur l'état de la situation et les mesures concrètes à prendre (vos idées sont les bienvenues !).

## Comment avez-vous participé ? Flash back chronologique

→ 0 avant juin 2013 : analyse en interne des précédents mémorandums, les contenus, les acquis, les non acquis, les leviers et obstacles

→ 0 entre juin et septembre : 3 réunions\* pour alimenter les contenus, pour la Wallonie, la Région bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelles

→ 0 de fin octobre et à mi-novembre : possibilité\* de travailler à distance sur le projet de texte (googledocs et envoi sur demande)

→ 0 mi-novembre : réunion\* pour marquer les priorités et affiner les contenus

→ 0 décembre : travail avec le CA pour finaliser le contenu, et en interne (rédaction, mise en page)

→ 0 janvier 2014 : un envoi à tous pour adhésion (par défaut si pas de réponse)

→ 0 février : le mémorandum a été diffusé aux présidents et aux personnalités des principaux partis

→ 0 mars : il est largement diffusé via des mailings, la page facebook et le compte twitter du Réseau IDée et en actualité du site web [www.reseau-idee.be](http://www.reseau-idee.be)

Une page web permet de suivre, comprendre et participer tout au long du processus et sur laquelle vous retrouverez les PV et les documents de référence : [www.reseau-idee.be/programme2014/](http://www.reseau-idee.be/programme2014/)

\* tous les membres ont été invités

En parallèle au travail à mener avec les représentants politiques, plusieurs points devront être travaillés au sein du Réseau IDée et avec ses membres. En particulier, ont été soulevés aux réunions : la clarification d'une stratégie de l'ErE (voir deuxième axe du mémorandum), la lisibilité du secteur, la coordination et la collaboration entre les acteurs de l'ErE. Ces points nécessitent par ailleurs de l'analyse, de l'évaluation ... et de la créativité. Nous essayerons de nous en donner les moyens et le temps.

Voici autant de perspectives à court terme et à l'horizon des cinq années à venir. Nous espérons que ce sera autant d'occasions pour se rencontrer, débattre et contribuer ensemble à la transformation de notre société vers plus de solidarité, d'émancipation et d'un autre rapport à l'environnement.

Lire et télécharger le mémorandum  
[www.reseau-idee.be/memorandum2014/](http://www.reseau-idee.be/memorandum2014/)



## Rencontre avec les partis le 30 avril

L'ensemble sera présenté lors d'une rencontre avec les représentants politiques le **MERCREDI 30 AVRIL 2014** de 14h à 16h à Mundo-Namur (le matin sera consacré à l'AG) : merci de bloquer votre agenda !

Il sera ensuite question de suivre l'élaboration des Déclarations politiques, afin d'y voir figurer l'ErE et enfin, de prendre contact avec chaque nouveau cabinet.

## Vous pouvez continuer à appuyer la démarche

- en proposant un lien sur votre site vers la page web mémorandum et/ou votre compte Facebook
- en envoyant ces 20 propositions à l'une ou l'autre personnalité politique
- en participant à la rédaction des fiches : si vous êtes prêts à nous aider, prenez contact avec nous !
- en soutenant la suite du processus ...